



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CTEA du 27 janvier 2021

**La politique d'orientation
vers l'enseignement agricole technique**

Compléments aux éléments abordés le mardi 15 décembre 2020 ([diapos 7, 8 et 9](#))

DGER/SDPOFE

Orientation vers l'EAT Bilan du réalisé

La signature le 27 février 2018, de la convention entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation sur la place de l'enseignement agricole au sein du service public d'éducation et de formation a eu les conséquences suivantes :

- ✓ une **politique de communication active** « l'aventure du vivant » (site, réseaux sociaux et camion)
- ✓ une **concertation régulière** entre la **DGER** et la **DGESCO** avec la formalisation d'instructions cosignées, en 2019 et en 2020
- ✓ la formalisation **des conventions en région** entre les DRAAF/DAAF et les Rectorats (en cours)
- ✓ un travail engagé pour **harmoniser les modalités d'identification des établissements** entre les deux dispositifs de formation
- ✓ au regard des nouvelles compétences des collectivités de rattachement, la **signature de conventions multi partenariales** entre l'Etat, les collectivités, les Rectorats et les DRAAF/DAAF (en cours)
- ✓ la **prise en compte dans les organisations administratives** du niveau national (DGER) et du niveau régional (DRAAF/DAAF) **de la mission orientation** par des agents dédiés.

Mission d'orientation vers l'EAT

Méthode utilisée

- Renforcement des forces vives sur l'orientation avec 1 ETP rattaché à la SDPOFE (durée 1 an, budget annuel réservé)
- Méthode de travail depuis août 2020:
 - ❖ Entretiens avec les DRAAF-DAAF/SRFD-SFD (métropole et outre-mer) : directeurs régionaux, chefs de SRFD-SFD, chargés d'orientation
 - ❖ Entretiens avec les Rectorats : recteurs, délégués de région académique à l'information et à l'orientation
 - ❖ Entretiens avec les directions académiques des services de l'Education nationale (DASEN, IEN-IO)
 - ❖ Entretiens avec des directeurs d'EPLEFPA
 - ❖ Entretiens avec les Fédérations du Privé (CNEAP, MFR, UNREP)
 - ❖ Entretiens avec la SD/POFE
- Ces entretiens se sont déroulés sur la période août 2020 à janvier 2021, soit par téléphone, soit en visioconférence, soit en présentiel

Bilan d'étape sur la réalisation de cette mission (1/3)

Les enjeux identifiés

- Un enjeu de communication et de promotion de l'enseignement agricole
- Un enjeu de professionnalisation des acteurs de l'orientation
- Un enjeu de partenariat avec l'Education Nationale et les collectivités de rattachement
- Un enjeu de lien avec l'enseignement supérieur et la recherche

Bilan d'étape sur la réalisation de cette mission (2/3) Les préconisations

- développer les conventions et les modalités de travail entre les DRAAF et les Rectorats en associant pleinement les agents DRAAF aux procédures d'orientation et d'affectation
- développer un plan de formation des équipes de direction et des enseignants en lien avec l'Inspection de l'Enseignement Agricole permettant de mieux connaître les procédures d'orientation et le rôle des différentes instances
- resserrer les liens entre la mission communication « L'aventure du vivant » et la mission orientation et notamment par un suivi en concertation de l'action « l'aventure du vivant » en relai avec les chefs d'établissement et les autorités académiques
- dans les bassins de formation ou bassins de vie, les établissements d'enseignement agricole doivent être pleinement associés aux différentes réunions et modalités de travail de bassin organisées par les DASEN et l'IEN-IO
- les DRAAF doivent prendre toute leur place dans les conventions sur l'information à l'orientation déclinées par la majeure partie des Conseils Régionaux (Cadre national de référence entre l'Etat et les régions du 28 mai 2019).

Bilan d'étape sur la réalisation de cette mission (3/3) Les prochaines étapes

- Elaboration d'une instruction commune DGESCO/DGER concernant la mise en œuvre des procédures d'orientation et d'affectation pour la rentrée 2021 (parution prévue en janvier 2021)
- Travail avec une vingtaine de DASEN (métropole) pour définir les stratégies de travail et de collaboration entre le Rectorat, la DASEN, la DRAAF et les chefs d'établissement d'enseignement agricole public
- Elaboration d'une instruction DGER à l'attention des DRAAF/Autorités Académiques sur la relation avec les DASEN (parution prévue à la rentrée scolaire 2021)

Précisions apportées en complément des éléments abordés lors du GT CTEA du 15/12/2020

Note de cadrage DGESCO-DGER

(parution prévue fin janvier 2021)

3 axes sont privilégiés :

1/ Accompagnement à l'orientation et affectation des élèves : améliorer et développer les modalités de travail entre les Rectorats et les DRAAF.

2/ Développement de Campus des métiers et des qualifications dans la filière agricole en développant les synergies et les complémentarités pour faire émerger de nouveaux projets.

3/ Place de l'enseignement agricole dans les bassins d'éducation et formation et relations avec les directions des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) : associer les acteurs de l'enseignement agricole sur l'ensemble du dispositif éducatif.

Renforcement des relations entre DASEN et enseignement agricole

Phase DIAGNOSTIC: poursuite des entretiens de terrain

1/ Expertise terrain et conduite d'entretiens entre août 2020 et mars 2021 dans 18 départements sur la métropole

2/ Réunions de travail en présence du DASEN, de l'IEN-IO, de la DRAAF, et des chefs d'établissement d'enseignement agricole.

3/ Thématiques abordées :

- Le rapport affectation/inscrits des élèves à la rentrée 2020 et les améliorations à apporter pour la rentrée 2021
- La mise en œuvre des politiques éducatives, la gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers, allophone, la carte des formation, la politique sur les internats...

Renforcement des relations entre DASEN et enseignement agricole

Phase RESULTAT: formalisation des relations

2 objectifs sont poursuivis:

1/Elaborer une instruction commune DGESCO/DGER pour formaliser les partenariats RECTORATS/DASEN/DRAAF

2/ Définir une représentation de l'enseignement agricole afin d'avoir un interlocuteur unique auprès des DASEN. Cette représentation devra s'apprécier en fonction du contexte de chaque département.

3/ Échéance : septembre 2021